

## Modalités de participation à la Chasse au trésor et à la Tombola des projets en lien avec la Soirée Ville des Idées du 4 juin 2026

### PRÉAMBULE

En juin 2020, le préavis municipal n°68 a offert une réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ». Dans le cadre de ce préavis, une vision et un plan d'action de 50 projets ont été formalisés et communiqués aux Glandois, notamment lors d'une grande soirée le 1<sup>er</sup> juin 2023. La Ville de Gland présente le bilan de l'avancement des projets au Conseil Communal et aux Glandois lors de la Soirée Ville des Idées du 4 juin 2026 (ci-après « la Soirée »).

Lors de cette soirée, une *Tombola des projets* est proposée aux participants de la soirée. Cette *Tombola des projets* permet de gagner des lots.

Courant mai 2026, une chasse aux trésors est organisée par la Ville de Gland. Celle-ci permet aux participants de trouver des totems permettant d'obtenir des lots gagnants lors de la Soirée. Le totem est ici un petit objet coloré jaune avec les informations importantes concernant la soirée du 4 juin.

Le présent document permet de définir et d'encadrer la participation d'une part à la *Chasse aux trésors Ville des Idées* et d'autre part à la *Tombola des projets*.

### Art. 1 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. La *Chasse aux trésors Ville des Idées* et la *Tombola des projets* sont ouverts à toute personne physique, majeure ou mineure, à l'exception des personnes exclues conformément aux présentes modalités. Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal. Une seule participation par personne est autorisée.

Sont exclus de la participation :

- Les collaborateurs (fixes et auxiliaires) de l'administration communale, ainsi que leurs proches (conjoint et enfants) ;
- Les membres de la Municipalité de la Ville de Gland, ainsi que leurs proches (conjoint et enfants).

La commune de Gland communique les informations et indices de la *Chasse aux trésors Ville des Idées* sur son site internet et sur ses réseaux sociaux entre le 11 mai 2026 et le 3 juin 2026. Ces informations et indices permettent aux participants de trouver les totems. Les participants ramènent les totems à la Soirée afin d'échanger les totems trouvés contre un cadeau.

Chaque personne se rendant à la soirée reçoit un billet unique et gratuit pour la *Tombola des projets* lors de son arrivée à la Soirée. La participation à la *Tombola des projets* est réservée aux personnes présentes physiquement lors du tirage au sort.

La participation implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités de participation.

### Art. 2 – Déroulement et Sécurité

La *Chasse aux trésors Ville des Idées* se déroule sur le territoire communal hors des propriétés privées. L'organisateur s'engage à placer les totems dans des emplacements accessibles et ne présentant pas de danger particulier pour les participants. Toutefois, il décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages matériels ou corporels survenus durant l'activité.

### Art. 2 – Dotation (lots)

Les lots ne sont ni échangeables, ni convertibles en espèces, ni transférables à des tiers.

### Art. 4– Modalités du tirage au sort

Chaque participant à la Soirée, ayant participé ou non à la *Chasse aux trésors Ville des Idées*, peut participer au tirage au sort grâce au ticket reçu à son entrée dans la salle.

Le tirage au sort de la *Tombola des projets* aura lieu le 4 juin 2026 à 19h45 dans la salle communale. Le tirage sera effectué de manière aléatoire par une « main innocente ».

Présence obligatoire : Si le détenteur du numéro tiré n'est pas présent dans la salle au moment de l'annonce, le lot sera immédiatement remis en jeu et un nouveau tirage sera effectué.

#### **Art. 5 – Attribution et remise des lots**

Chaque totem trouvé lors de la *Chasse aux trésors Ville des Idées* et ramené à la Soirée par le participant sera échangé contre un cadeau. Le gagnant doit présenter le totem pour réclamer son lot. Aucun duplicata ou photo du totem ne sera accepté comme preuve.

Pendant la *Chasse aux trésors Ville des Idées*, pour des raisons d'organisation, l'Administration communale demande aux participants d'envoyer une photo de chacun des totems dénichés. Cette photo ne permet pas d'obtenir un lot lors de la soirée. L'envoi de la photo du totem se fait à l'adresse communiquée sur la page internet dédiée à la Soirée.

Les gagnants de la *Chasse aux trésors Ville des Idées* reçoivent leur lot lors de la Soirée. Un participant à la *Chasse aux trésors Ville des Idées* ayant déniché plus de 1 totem reçoit au maximum 1 lot. Ainsi, plusieurs totems ne permettent pas de cumuler plusieurs lots.

Un gagnant de la *Chasse aux trésors Ville des Idées* peut également être un gagnant de la *Tombola des projets*. Une personne ayant gagné un lot en échangeant son totem peut également gagner un lot grâce à la *Tombola des projets*.

#### **Art. 6 – Protection des données et image**

Les gagnants autorisent l'organisateur à citer leur nom et à utiliser leur image (photo/vidéo) pour les besoins de communication de l'événement, sans prétendre à une rémunération. Les données éventuellement récoltées ne seront pas transmises à des tiers.

#### **Art. 7 – Responsabilité et litiges**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation du totem ou du billet de tombola.

Tout recours juridique est exclu.

#### **Art. 8 – Entrée en vigueur**

Ces présentes modalités entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



L. Nizzola

---

Municipalité

Grand'Rue 38 - Case postale - CH-1196 Gland  
+41 22 354 04 10 - [municipalite@gland.ch](mailto:municipalite@gland.ch) - [www.gland.ch](http://www.gland.ch)